

Compte-rendu

Direction : Surveillance
Pôle : Pilotage
Personne en charge : Emilie ALLIEZ

COMITE SCIENTIFIQUE PERMANENT (CSP)

« INTERFACE AVEC LE RESEAU DE TOXICOVIGILANCE »

Séance du 23 juin 2026

Ordre du jour

Points	Sujets abordés	pour audition, information, adoption ou discussion
1	Ordre du jour et gestion des liens d'intérêts	
2	Dossiers thématiques	
2.1	Divers	Pour discussion
2.2	Présentation des données issues des centres antipoison en lien avec les substances volatiles abusées	Pour discussion

Participants

Nom des participants	Statut (modérateur, membre, évaluateur, ...)	Présent sur site	Présent visio	Absent/excuse
----------------------	--	------------------	---------------	---------------

MEMBRES

BATISSE Anne	Membre	☐	☒	☐
BENE Johana	Membre	☐	☒	☐
BLANC-BRISSET Ingrid	Membre	☐	☐	☒
CZERWIEC Aurore	Membre	☐	☒	☐
DE HARO Luc	Membre	☐	☒	☐
DUC Edouard	Membre	☐	☒	☐
FACILE Anthony	Membre	☐	☒	☐
FOUILHE SAM-LAÏ Nathalie	Membre	☐	☒	☐
GHEHIOUECHE Farid	Membre	☐	☒	☐
GIBAJA Valérie	Membre	☐	☒	☐
LAGARCE Laurence	Membre	☐	☒	☐
LAPEYRE-MESTRE Maryse	Membre	☐	☒	☐
MEGARBANE Bruno	Membre	☐	☐	☒
PATAT Anne-Marie	Membre	☐	☒	☐
PELISSIER Fanny	Membre	☐	☐	☒
PELLEGRINO ARONICA Audrey	Membre	☐	☐	☒
TOURNOUD Christine	Membre	☐	☐	☒
VODOVAR Dominique	Membre	☐	☐	☒

ANSM

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE				
LAFORST-BRUNEAUX Agnès	Directeur	☒	☐	☐
Pôle Pilotage – PP				
THERY Anne-Charlotte	Modératrice	☒	☐	☐
ALLIEZ Emilie	Evaluatrice	☒	☐	☐
PION Charlotte	Evaluatrice	☐	☒	☐

Pôle Sécurisation – PS				
FERARD Claire	Chef de pôle	☐	☒	☐
CHOULIKA Sophie	Evaluatrice	☐	☒	☐
DING Claire-Li	Evaluatrice	☐	☒	☐
LIEVRE Valérie	Evaluatrice	☐	☒	☐
LE-SAUX Thomas	Evaluateur	☐	☒	☐
MORGENSZTEJN Nathalie	Coordinateur scientifique	☐	☒	☐
ROGUET Thibault	Evaluateur	☐	☒	☐

EXPERTS INVITES

BOUCHER Alexandra	Expert	☐	☒	☐
COURTOIS Arnaud	Expert	☐	☒	☐
DAVELUY Amélie	Expert	☐	☒	☐

Introduction

1. Ordre du jour et gestion des liens d'intérêts

La modératrice, après avoir vérifié que les membres n'ont pas de nouveaux liens à déclarer et que les DPI sont à jour, précise qu'aucune situation de conflits d'intérêts n'a été identifiée ou signalée au regard des dossiers de l'ordre du jour.

Aucun lien n'a été identifié pour les membres et les experts : OUI

2. Dossiers thématiques

2.1. Divers

Numéro/type/nom du dossier	RICIMED
Laboratoire(s)	FABENTECH
Direction médicale médicament concernée	DMM 1
Direction de la surveillance	Pôle pilotage
Expert(s)	N. MORGENSZTEJN (DEI)

Présentation du dossier

Les travaux ayant mené à l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité RICIMED le 05 janvier 2026 ont été présentés par l'ANSM

Références documentaires

Présentation ANSM

Discussion des membres du CSP Interface avec le réseau de toxicovigilance

A l'issue de la présentation, des informations sont demandées concernant les modalités de mise à disposition du produit auprès des urgentistes. L'ANSM indique qu'un stock d'état est prévu. Le circuit de distribution est encore en cours de discussion à la DGS.

Par ailleurs, il est évoqué le fait que l'indication actuelle est large et peut porter à confusion sur l'utilisation du produit alors qu'elle doit être appréhendée comme une contre-mesure en cas de menace sécuritaire (voies injectée ou inhalée), et qu'un recours en cas d'exposition par voie orale ne serait pas attendu en ce sens.

L'ANSM indique la nécessité de ne pas être limitatif car différentes situations peuvent être observées en pratique, et le pragmatisme est de mise (intoxication accidentelle ou volontaire par voie orale – recours en tenant compte de la quantité ingérée, car différentiel admis de dose létale entre voie orale et voies inhalée/injectable). A ce titre, l'ANSM souligne qu'il est prévu qu'un groupe de travail mis en place à la DGS pour évaluer dans l'urgence chaque demande d'utilisation de ce produit, afin d'assurer une régulation sur le territoire national. Les CAP-TV insistent sur fait qu'une communication à ce sujet devrait être réalisée auprès des urgentistes.

Enfin, l'ANSM a demandé au laboratoire de se rapprocher du terrain afin d'étudier la faisabilité d'une étude de pharmacocinétique (notamment dans les cas d'intoxications volontaires, car difficultés admises en cas de menace sécuritaire). Le laboratoire s'est effectivement rapproché d'au moins un CAP-TV en ce sens. La conclusion est que cela n'est pas faisable pour des aspects organisationnels. L'adéquation de la dose pourra être également appréhendée via le recours au retraitement qui sera documenté dans une étude observationnelle post-AMM.

Conclusions du CSP Interface avec le réseau de toxicovigilance

Conclusions

Un suivi sera réalisé lors d'un prochain CSP.

2.2. Présentation des données issues des centres antipoison en lien avec les substances volatiles abusées

Numéro/type/nom du dossier	Présentation des données issues des centres antipoison en lien avec les substances volatiles abusées
Laboratoire(s)	NA
Direction médicale médicament concernée	NA
Direction de la surveillance	Pôle sécurisation, Pôle pilotage
Expert(s)	A. COURTOIS (CAP)

Présentation du dossier

Introduction. En juin 2012, à la suite du décès par asphyxie d'un adolescent dans un contexte d'inhalation volontaire de déodorant, il a été demandé au CEIP-A une évaluation de l'ampleur de cette pratique d'inhalation récréative.

Un premier rapport d'enquête d'addictovigilance réalisé en 2014 a permis de mettre en évidence l'ampleur de ce phénomène avec 59 cas enregistrés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 juin 2013. En parallèle, une enquête portant sur des données des CAP-TV a été réalisée sur la même période, et a mis en évidence plusieurs centaines de cas d'inhalation de substances volatiles abusées.

Fort de ce constat, il a été décidé de poursuivre l'enquête d'addictovigilance et celle portant sur les données des CAP-TV.

Un nouveau rapport analysant les données des CAP-TV a été réalisé sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2019, suivi d'une mise à jour portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2022. Cette dernière a permis de recenser 72 cas dont 52 symptomatiques avec 10 cas de gravité forte et un décès. L'augmentation de cette pratique depuis 2020, alors qu'elle était en diminution depuis 2015, a notamment été mise en évidence.

La recrudescence des cas d'exposition associée à une modification des modes d'inhalation (augmentation du nombre de cas d'exposition directe ne nécessitant pas d'accessoires supplémentaires ou de technique spécifique) a motivé la poursuite de la surveillance et fait l'objet de ce présent rapport.

Méthodes. Il s'agit d'une étude rétrospective des cas d'exposition à des substances volatiles dans un contexte récréatif, rapportés au réseau des CAP-TV, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 collectés dans la base nationale des cas d'exposition.

Résultats. Une augmentation du nombre de cas à partir de l'année 2021, avec un quasi doublement du nombre de cas entre l'année 2022 et 2024 est observée. En termes de gravité, une diminution de la proportion de cas de gravité forte est observée (13,9 % pour le précédent rapport versus 4,7 % pour le présent rapport). En revanche, il est noté une augmentation de la proportion de décès (1,4 % pour le précédent et 4,7 % pour le présent rapport). Également, l'émergence d'un phénomène correspondant à l'inhalation d'hélium et de mercure est observée, ainsi que l'implication des réseaux sociaux (challenge *TikTok*) dans la circonstance des intoxications.

Conclusion. L'évolution croissante depuis l'année 2021 du nombre de cas recensés, l'augmentation du nombre de décès sur la période 2022-2024, l'apparition de nouveau agent comme l'hélium ou encore l'apparition de l'implication des réseaux sociaux devraient conduire à poursuivre la surveillance des substances volatiles abusées.

Références documentaires

Rapport du CAP de Bordeaux

Discussion des membres du CSP Interface avec le réseau de toxicovigilance

A l'issue de la présentation, la source d'obtention de l'hélium est discutée. Il s'agit le plus souvent de ballons gonflés à l'hélium.

L'ANSM complète cette présentation avec les résultats de l'enquête d'addictovigilance menée parallèlement sur la même période (entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024) : L'analyse a montré une diminution du nombre de cas rapportés par rapport à la période précédente mais il persiste des cas graves. Les cas concernent les mineurs dans 63% des cas. 5 décès sont comptabilisés (note post-réunion : 3 des 5 décès sont également inclus dans le rapport des CAP-TV). L'utilisation d'aérosol est prédominante. L'émergence de l'usage détourné du PENTHROX, dans un service d'urgence, est notée. Pour rappel le Penthrox est un antalgique inhalé réservé à l'usage professionnel classé sur la liste 1 des substances vénéneuses. L'utilisation concomitante d'aérosol avec le protoxyde d'azote est également identifiée. Un CAP-TV indique que le cas d'atteinte neurologique décrit avec l'hélium dans le rapport et présenté en séance pourrait s'expliquer par l'utilisation concomitante de protoxyde d'azote.

Le CAP-TV rapporteur précise que le cas impliquant le mercure correspond à une intoxication volontaire d'un homme ayant cassé un thermomètre à mercure puis inhalé les vapeurs en le chauffant.

Il est demandé si, concernant les cas collectés par les CAP-TV et en lien avec les déodorants, les antécédents psychiatriques ou les autres consommations illicites sont connus, afin de savoir s'il s'agit de consommations répétées ou unique au déodorant, et si des diagnostics (type schizophrénie) sont associés. Le CAP-TV rapporteur précise que, lorsqu'elles sont disponibles et communiquées aux CAP-TV, ces informations sont recueillies et consignées dans la base SICAP. Une analyse spécifique pourrait être réalisée si nécessaire.

Concernant les 5 décès, il est demandé quels sont les modes de consommation concernés (Note post-réunion : dans 3 cas, le mode de consommation est le sniffing ; dans 2 cas, le mode de consommation est inconnu).

Enfin, la récupération des informations médico légales est discutée. Cela diffère entre les régions. Un CAP-TV rappelle qu'une de leurs missions est d'apporter une conduite à tenir, et que la demande de ces informations peut être considérée hors cadre puisqu'elles concernent une personne décédée.

Conclusions du CSP Interface avec le réseau de toxicovigilance

Conclusions

En conclusion, il est décidé de poursuivre l'enquête portant sur les données des CAP-TV, parallèlement à l'enquête d'addictovigilance.